

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 00163
Numéro SIREN : 572 072 106
Nom ou dénomination : ARTUS

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 9198

Artus

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Associé unique

Artus

37, Chemin du Champ des Martyrs
49241 Avrillé

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Artus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 34, place Viarme C.S. 90928, 44009 Nantes Cedex 1
Téléphone: +33 (0)2 51 84 36 36, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Artus

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 14 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Gwenaël Lhuissier



N° 11937*03
Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050
2022

Déclaration souscrite en €		Exercice N, clos le : 31/12/20N			31/12/20N-1			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			0			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	0	0		
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE	0	0		
		Concession, brevets et droits similaire	AF	AG	914 694	0	0	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	15 240 914	15 240 914	1 772 914	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	2 190 830	2 158 627	32 203	79 390
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		0	0	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	400 620	224 664	175 955	187 283
		Constructions	AP	AQ	4 650 156	3 670 164	979 992	1 154 507
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	AS	21 178 915	17 500 660	3 678 254	4 267 954
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	985 059	911 349	73 709	95 750
		Immobilisations en cours	AV	AW	14 311		14 311	160 040
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	AY			0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS	CT			0	0
		Autres participations	CU	CV	4 293 646		4 293 646	11 555 606
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			0	0
		Autres titres immobilisés	BD	BE			0	0
		Prêts	BF	BG	600		600	700
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 985		1 985	1 985
	TOTAL (II)		BJ	BK	49 871 735	25 380 161	24 491 571	19 276 132
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	6 120 597	1 078 971	5 041 626	4 333 979
		En cours de production de biens	BN	BO	2 298 730	95 122	2 203 607	1 203 799
		En cours de production de services	BP	BQ			0	0
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	2 508 257	24 347	2 483 909	1 439 803
		Marchandises	BT	BU			0	0
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	112 776		112 776	79 905
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	BY	13 232 592	75 939	13 156 653	11 768 385
		Autres créances (3)	BZ	CA	24 241 982		24 241 982	20 445 167
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			0	0
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			0	0
Disponibilités		CF	CG	9 642 128		9 642 128	11 774 309	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	CI	100 448		100 448	83 969	
	TOTAL (III)	CJ	CK	58 257 514	1 274 380	56 983 133	51 129 319	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				0	0	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				0	0	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			32 220	32 219	28 227	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	108 161 469	26 654 542	81 506 925	70 433 680	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an	CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :	immobilisations :	Stocks :			Créances :			



Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

②

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise :		ARTUS SAS			
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	8 784 688	8 784 688	
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB	3 253	3 253	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>	DC			
	Réserve légale (3)	DD	878 468	878 468	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) <input type="text" value="B1"/>	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* <input type="text" value="EJ"/>	DG			
	Report à nouveau	DH	28 271 737	28 087 677	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 065 372	184 060	
	Subvention d'investissement	DJ	759 100		
	Provisions réglementées*	DK			
		TOTAL (I)	DL	47 762 619	37 938 147
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO	0	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3 582 935	10 165 090	
	Provisions pour charges	DQ	1 313 469	1 023 812	
	TOTAL (III)	DR	4 896 404	11 188 902	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) <input type="text" value="EI"/>	DV	10 417 007	8 346 229	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	558 075	550 317	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 944 252	6 293 949	
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	4 729 265	6 015 794	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	49 145	54 048	
	Autres dettes	EA	5 582 634	27 381	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	419 146	18 889	
	TOTAL (IV)	EC	28 699 526	21 306 610	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	148 376	19	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	81 506 927	70 433 680	
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	24 165 590	17 330 442	
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				



Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052
D.G.I. N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise :		ARTUS SAS						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	0	0	
	Production vendue { biens* services* }	FD	29 827 078	FE	27 983 868	FF	57 810 947	68 718 768	
		FG	5 912 712	FH	9 031 172	FI	14 943 885	12 819 503	
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	35 739 791	FK	37 015 041	FL	72 754 832	81 538 272	
	Production stockée*					FM	1 717 592	-1 983 167	
	Production immobilisée*					FN	17 972	87 339	
	Subvention d'exploitation					FO	111 813	145 840	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 490 302	3 612 411	
	Autres produits (1) (11)					FQ	764 457	2 361 202	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	78 856 971	85 761 897
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	35 545 881	34 005 016	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-1 283 135	-84 771	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	14 605 814	12 093 625	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	1 141 756	1 754 173	
	Salaires et traitements*					FY	13 127 474	13 942 299	
	Charges sociales (10)					FZ	5 405 246	6 102 465	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :			- dotations aux amortissements*		GA	1 465 478	1 504 253
					- dotations aux provisions *		GB		
		- sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	1 207 297	921 377
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 456 016	1 278 973	
	Autres charges (12)					GE	912 459	2 269 115	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	73 584 290	73 786 527	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	5 272 680	11 975 369	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	115 185	89 056	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	144	395 566	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	115 329	484 622	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 834 316	257 347	
	Différence négative de change					GS	345 360		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	4 179 677	257 347	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-4 064 347	227 275	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	1 208 332	12 202 645	



4

Formulaire obligatoire (article 53
du Code général des impôts).
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE
(Suite)
D.G.I. N° 2053
2022

ARTUS SAS			
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		35 000
Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	8 761 659	44 956
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 761 659	79 956
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	180 865	63 224
Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	1 173 347	91 625
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	141 432	9 093 626
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 495 644	9 248 475
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	7 266 015	-9 168 519
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	267 957	1 195 571
Impôts sur les bénéfices* (X)	HK	-858 981	1 654 494
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	HL	87 733 960	86 326 476
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	HM	78 668 588	86 142 416
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	9 065 372	-184 060
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) produits de locations immobilières	HY		
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		3 027
(3) - crédit-bail mobilier *	HP		
- crédit-bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	113 210	84 730
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		4 734
(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9) Dont transferts de charges	A1	1 335 338	1 626 524
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	16 589	30 671
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
Autres charges exceptionnelles			
VNC immo corp			
Reprise sur prov charges exceptionnelles			
TOTAL GENERAL		1 495 644	8 761 659
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
Ajustement Organic			
ajustement règlement sur cotisations diverses			
ajustement comptes clients			
TOTAL GENERAL		0	19 277

ANNEXES

ARTUS SAS**RESULTAT DE L'EXERCICE**

Total du bilan en €	81 506 927,28
Total des produits	87 733 960,78
Total des charges	78 668 588,40
Résultat de l'exercice	9 065 372,38

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 20/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Parmi les faits caractéristiques de l'exercice, les points suivants sont à souligner :

En termes d'activité :

L'année 2021 a été marquée par la continuation de la crise économique mondiale sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 démarrée en mars 2020.

L'activité d'Artus, qui avait subi une baisse de 20% en 2020 par rapport à 2019 lors de la première année de crise, s'est encore contractée de 11% en 2021 par rapport à 2020.

Le secteur militaire qui avait bien résisté en 2020, car sur la lancée de ses budgets annuel, s'est contracté avec des budgets 2021 révisés à la baisse. Le secteur civil, qui a été le plus impacté en 2020, est resté au même niveau en 2021, avec un début de redémarrage en fin d'année qui a été freiné par l'apparition de la crise mondiale de la chaîne d'approvisionnement.

Ces problèmes de chaîne d'approvisionnement (manque de composants, délais de livraison en forte hausse) ont conduit à l'envolée des retards de livraisons, pour atteindre fin 2021 un niveau inédit pour Artus de 3 millions d'euros.

En conséquence le résultat d'exploitation s'est effondré de 56% en valeur par rapport à 2020, pour s'établir à 7,3% du chiffre d'affaires (contre 14.7% en 2020).

La société a continué à avoir recours mais dans une moindre mesure :

- au télétravail pour un équivalent de 3000 jours tous salariés confondus.
- au chômage partiel pour un équivalent de 1548 jours tous salariés confondus.
-

Les dépenses d'équipements de protection (masques, gel, aménagement plexiglass.....) engagées sur le site en 2021 s'élèvent à 33.000 euros.

En revanche, la fin de l'année 2021 voyant poindre la fin de la crise COVID, a conduit les acteurs civils et militaires à relancer leurs programmes, avec une forte accélération de la prise de commande en fin d'année, conduisant à un volume de prise de commande supérieur de 28% en 2021 par rapport à 2020.

Autres événements marquants :

Une cession partielle de fonds de commerce la filiale TFE (environ 30% de l'activité) a été cédée au groupe Domusa le 31 août 2021.

Artus va réaliser sur 2021-2022-2023 le paiement d'une subvention commerciale au groupe Domusa, et plus particulièrement à la filiale nouvelle créée APS (All Precision Systems) qui a intégré le fonds de commerce partiel de TFE, afin de lui permettre de développer son activité (et donc notamment de maintenir dans l'emploi les salariés transférés). Cette subvention a pris la forme d'un acompte de 30% à la signature de l'accord de cession, suivi du paiement de 17 mensualités égales (prenant fin en février 2023).

Les 70% d'activité restants de TFE ont été fusionnés par TUP dans Artus en novembre 2021.

Le Conseil d'Administration du Groupe Meggitt, a donné son accord formel en décembre 2021 pour le lancement du projet Océan.

Ce projet est la construction d'un nouveau site ultra moderne pour relocaliser Artus. La construction de ce site, à 6 km de l'usine actuelle, va débuter mi 2023 pour un emménagement début 2025.

La confiance du Groupe Meggitt d'accorder ce projet à 26 millions d'euros démontre la confiance du groupe dans la croissance de l'activité d'Artus.

En matière sociale :

L'effectif à fin décembre est de 310 personnes, en baisse de 13 personnes par rapport à l'année précédente. (323 personnes fin décembre 2020)

Événements postérieurs à la clôture :

Annonce Rachat Parker

Le 2 août 2021 le Conseil d'Administration du Groupe Meggitt a annoncé qu'il recommandait l'acquisition de Meggitt par le Groupe américain Parker. Meggitt et Parker étant deux groupes cotés en bourse, avec des activités aéronautiques civiles et de défense, des autorisations gouvernementales et des contrôles sont nécessaires pour l'autorisation de cette acquisition. Ces différents processus réglementaires se sont déroulés pendant le reste de l'année 2021 et le premier semestre 2022. L'acquisition devrait être effective au troisième trimestre 2022.

Le groupe Parker, conglomérat américain avec son siège à Cleveland dans l'Ohio, réalise 15 milliards d'euros de chiffres d'affaires dans le monde avec près de 60 000 employés. L'acquisition du groupe Meggitt, qui réalise 2,5 milliards d'euros de CA va lui permettre de doubler son activité aéronautique.

Compte courant « group funding »

La dette d'Artus en compte courant « Group Funding » pour un montant de 4.234.262 € a fait l'objet d'un remboursement intégral en date du 21 avril 2022.

Conflit Ukraine/Russie :

A date il n'y a pas d'impact significatif suite au conflit Ukraine/Russie.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément au PCG et aux principes généralement admis.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties de la manière suivante :

Biens :	Mode :	Durée :
Logiciel	Linéaire	1 à 5 ans
Fonds de commerce	Néant	Néant
Brevet	Linéaire	5 ans

La mise en œuvre des nouvelles règles comptables suite au règlement ANC 2015-06 n'a aucune incidence sur les comptes de la société.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité attendue et suivant le mode linéaire pour les acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2006.

Biens :	Mode :	Durée :
Bâtiments industriels	Linéaire	20 à 50 ans
Matériels	Linéaire	3 à 10 ans
Outillages spécialisés	Linéaire	3 à 10 ans
Automobiles et matériels roulants	Linéaire	4 à 5 ans
Mobiliers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de Bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	3 à 10 ans

C. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire se définit par référence à différents critères dont notamment la quote-part de situation nette de la société, la valeur réelle des actifs et passifs figurant dans les comptes de la filiale et ses perspectives, etc...

La valeur des titres Mikroma est équivalente à la valeur d'acquisition. Aucune dépréciation des titres n'a été constituée au vu de la situation nette arrêtée au 30 avril 2021. Aucune perte de valeur n'a été identifiée depuis lors.

D. Stocks

Les stocks sont valorisés de la manière suivante :

- Matières premières et semi-ouvrés : Prix moyen pondéré sur facture d'achat majoré des frais accessoires.
- En-cours et produits finis : Prix de revient de production

Si la valeur actuelle des stocks à la date du bilan est inférieure au coût, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

A cette dépréciation s'ajoutent celles pour rotation lente et sur-stockage.

Les achats réalisés pour l'activité « Recherche et Développement » sont comptabilisés directement en charges.

E. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est constituée pour les créances identifiées comme douteuses et pour les créances échues de plus d'un an (dépréciées à 100%).

F. Provisions réglementées.

Les provisions réglementées figurent au bilan dans les capitaux propres. La contrepartie est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

G. Indemnités de départ à la retraite

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite de la société sont définis par les conventions collectives de la Métallurgie (Nationale des Ingénieurs et Cadres) et l'accord National sur la mensualisation du personnel non cadre.

La méthode actuarielle utilisée pour l'évaluation de ces droits est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention collective et/ou de l'accord d'entreprise, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation. Les engagements totaux de la société envers ce participant sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- De la probabilité de survie dans l'entreprise du participant jusqu'à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ de la société)
- De l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation

Une partie des engagements a été externalisée en 2000 auprès d'une compagnie d'assurance et la valeur du fonds au 31 décembre 2021 est de 305 347 euros

H. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement encourus sont comptabilisés dans les charges de l'exercice.

I. Participation des salariés et intéressement

Dans le cadre de la participation des salariés, la société ARTUS constitue une provision pour participation, prise en charge dans l'exercice de référence.

A noter qu'il n'y a pas eu de provision participation constituée du fait du résultat fiscal déficitaire sur l'année (impact TUP de TFE).

J. Provision pour risque et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de l'entreprise à l'égard des tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Elles sont évaluées au cas par cas, après prise en compte, le cas échéant, de l'avis des experts et conseils de l'entreprise.

A la clôture de l'exercice, la société constitue les provisions destinées à couvrir les opérations suivantes :

- Litiges clients
- Garanties
- Amendes et pénalités
- Perte à terminaison (marge négative = Prix de vente – Prix de revient)
- Gratifications : Conformément à la recommandation 03-R-01 au CNC du 1^{er} avril 2003, les médailles du travail (de même que les prestations versées durant la durée de vie active du salarié) sont désormais exclues du champ d'application des engagements de retraite et avances similaires (engagements postérieurs à l'emploi) : leur traitement comptable est donc autonome. Cette recommandation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2003. Pour la clôture au 31 décembre 2020, les coûts des versements probables des gratifications pour l'attribution de médaille du travail donnent obligatoirement lieu à la constatation d'une provision.

Cette provision se rapporte aux salariés présents dans l'entreprise à la date de clôture ; elle est constituée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que ceux-ci atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi de la médaille (prise en compte notamment de la rotation du personnel et des tables de survie).

- Coûts de PSE (Artus et TFE)

K. Opérations en devises

Suite à son intégration au sein du Groupe Meggitt en 2011, Artus bénéficie de la mise en place d'une couverture de change sur les opérations réalisées en dollar US (y compris les opérations avec ses filiales : TFE et Meggitt Vietnam depuis 2018).

Cela se traduit par des contrats mensuels de vente à terme de dollar US à Meggitt. Les volumes sont basés sur le montant net des transactions ventes et achats en dollar définis lors de l'élaboration du budget. Le taux est communiqué par le groupe. Ces contrats de vente détaillés ci-dessous s'appliquent à Artus et sa filiale TFE détenue à 100% jusqu'au 03/11/2021 date de la TUP.

Date de fin	\$	€	Taux de couverture
28/01/2021	3 011 000.00	2 573 504.27	1.170000
26/02/2021	3 372 000.00	2 882 051.28	1.170000
26/03/2021	1 191 000.00	1 017 948.72	1.170000
28/04/2021	1 787 000.00	1 527 350.43	1.170000
28/05/2021	1 369 000.00	1 170 085.47	1.170000
28/06/2021	1 422 000.00	1 215 384.62	1.170000
28/07/2021	1 465 000.00	1 252 136.75	1.170000
27/08/2021	1 777 000.00	1 518 803.42	1.170000
28/09/2021	1 636 000.00	1 398 290.60	1.170000
28/10/2021	1 928 000.00	1 647 863.25	1.170000
26/11/2021	1 646 000.00	1 406 837.61	1.170000
16/12/2021	1 510 000.00	1 290 598.29	1.170000
28/01/2022	1 995 000.00	1 705 128.21	1.170000
28/02/2022	1 482 000.00	1 266 666.67	1.170000

Les dettes et créances en devises figurent au bilan :

- pour leur contre-valeur au cours du contrat de couverture pour les flux sous contrat
- pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice pour les flux exclus du contrat de couverture

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est comptabilisée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées (par des gains latents de change sur le même cycle fournisseur ou client) font l'objet d'une provision pour risques.

Détail des pertes et gains de change		2 021	2 020
Gains de change sur créances/dettes commerciales	exploitation - 756	738 083	2 300 420
	financier - 766	144	395 566
	S/Total	738 228	2 695 987
Pertes de change sur créances/dettes commerciales	exploitation - 656	-762 464	-2 105 474
	financier - 666	-345 361	0
	S/Total	-1 107 824	-2 105 474
Total		-369 596	590 513

L. Crédit Impôt Recherche

Artus a comptabilisé au 31 décembre 2021, un montant de crédit d'Impôt Recherche de 858.981,00 euros relatif aux dépenses engagées sur l'exercice 2021.

NOTES SUR LE BILAN

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

IMMOBILISATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution poste à poste	Diminution cessions	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 947 640	13 468 000		69 201	18 346 439
Immobilisations corporelles	26 447 590	1 528 932		747 459	27 229 063
Immobilisations financières	11 558 292			7 262 060	4 296 232
TOTAL	42 953 523	14 996 932		8 078 721	49 871 735

Voici les principaux mouvements significatifs suite à la TUP de TFE en date du 3 novembre 2021:

- Un mali de fusion de 13.468.000 €
- Une augmentation des immobilisations corporelles en valeur brute de 1.151.479 €

De plus, concernant les cessions d'actifs :

- Sur les 747.459 € d'immobilisations corporelles, 274.684 € concernaient du matériel informatique et 185.955€ une rectifieuse numérique acquise en 1994.
- Concernant les immobilisations financières, il s'agit de la diminution des titres de participation de TFE à hauteur 7.261.960 € suite à la TUP de TFE en date du 3 novembre 2021.

AMORTISSEMENTS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 095 335	47 187	69 201	3 073 321
Immobilisations corporelles	20 582 054	2 305 854	581 069	22 306 840
TOTAL	23 677 390	2 353 041	650 270	25 380 161

Parmi les augmentations des amortissements sur immobilisations corporelles, 889.100 € sont issus de la TUP de TFE en date du 3 novembre 2021.

PROVISIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	11 188 903	3 639 508	9 932 006	4 896 404
Dont provision pour litiges clients	31 434	150 000	31 434	150 000
Dont provision pour garantie	372 953	542 869	372 953	542 869
Dont provision pour perte sur marché	638 149	618 067	638 149	618 067
Dont provision pour amendes et pénalités	0	13 432	0	13 432
Dont provision pour risques RH	60 000	128 000	48 000	140 000
Dont provision exceptionnelle RH	701	0	100	601
Dont provision PSE Artus	2 033 626	0	1 038 046	995 580
Dont provision restructuration filiale TFE	7 000 000	0	7 000 000	0
Dont provision PSE TFE	0	1 206 344	116 178	1 090 166
Dont provision pour pertes de change	28 228	32 220	28 228	32 220
Dont provision pour médailles du travail	1 023 812	154 116	99 583	1 078 345
Dont provision pour impôts	0	794 460	559 336	235 124
Dépréciation (stocks et clients)	945 550	1 313 449	984 618	1 274 381
TOTAL	12 134 453	4 952 957	10 916 624	6 170 785

Voici les principaux mouvements significatifs :

Récupération du solde de la Provision pour le PSE TFE suite à la TUP de TFE en date du 3 novembre 2021 pour un montant de 1.206.344 €

Récupération du solde de la Provision pour impôts (CIR TFE) suite à la TUP de TFE en date du 3 novembre 2021 pour un montant de 794.460 €, avec une reprise en décembre 2021 de 559.336 € suite à la finalisation du contrôle fiscal de TFE.

Reprise de la provision restructuration TFE suite à la cession d'une partie de l'activité en août 2021 et à la TUP de TFE vers Artus en novembre 2021.

ECHEANCES DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	601		601
Autres immobilisations financières	1 985		1 985
Clients douteux ou litigieux	698	698	
Autres créances clients	13 231 894	13 231 894	
Personnel et comptes rattachés	18 141	18 141	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 013	6 013	
Taxe sur la valeur ajoutée	462 779	462 779	
Divers	88 990	88 990	
Groupe et associés	23 489 683	23 489 683	
Débiteurs divers	176 373	176 373	
Charges constatées d'avance	100 448	100 448	
Total	37 577 609	37 575 023	2 586

Parmi les 23.489.683 € liés au Groupe et associés, 5.906.751 € concerne le compte courant intégration fiscale avec la Holding MHF (créance CIR et acomptes IS versés en 2021), et un prêt de 17.582.932 € à cette même Holding.

ECHEANCES DES DETTES

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Après des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers - Participation et intérêts sur participation	4 908 605,24	932 744,17	3 788 361,07	187 500,00
Fournisseurs et comptes rattachés	6 944 252,42	6 944 252,42		
Personnel et comptes rattachés	2 114 420,53	2 114 420,53		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 284 738,87	2 284 738,87		
Taxe sur la valeur ajoutée	57 299,00	57 299,00		
Autres impôts, taxes et assimilés	272 806,70	272 806,70		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 145,44	49 145,44		
Groupe et associés	5 508 402,21	5 508 402,21		
Autres dettes	5 582 634,50	5 582 634,50		
Produits constatés d'avance	419 146,32	419 146,32		
Total	28 141 451,23	24 165 590,16	3 788 361,07	187 500,00

Les dettes envers le groupe concernant Meggitt Vitenam à hauteur de 1.274.140 €, et Meggitt PLC à hauteur de 4.234.262 € (Group Funding).

Parmi les autres dettes, nous trouvons une subvention commerciale à hauteur de 5.377.649 en faveur de la société APS filiale de DOMUSA (repreneur d'une partie de l'activité de TFE).

ETAT DES STOCKS

Etat des stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	6 120 597	1 078 971	5 041 626
En cours de production de biens	2 298 730	95 122	2 203 608
Produits intermédiaires et finis	2 508 257	24 347	2 483 910
Total	10 927 585	1 198 441	9 729 144

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions ordinaires	Nombre de titres	Capital social	Valeur nominale
Titre en début d'exercice	320 136	8 784 688	27.44
Titre en fin d'exercice	320 136	8 784 688	27.44

ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

	Liées	Participation
Participation	3 531 401	762 245
Créances clients	0	648
Emprunts et dettes financières	-1 274 140	
Dettes fournisseurs	0	-595 406
TOTAL	2 257 261	167 487

FONDS COMMERCIAL

Eléments du fonds commercial	Montant	Observations
Activité « Capteur Industriels »	554 914	Acheté en 1998 à la Sté THOMSON
Activité « LVDT »	850 000	Acheté en 2003 à la Sté SNECMA
Activité « LVDT »	368 000	Acheté en 2005 à la Sté HISPANO SUIZA
TOTAL AU BILAN	1 772 914	

CHARGES A PAYER

	2021	2020
Emprunts et dettes financières	904 926	148 195
Avances et acomptes	558 075	550 317
<i>Dettes Financières</i>	1 463 001	698 512
Dettes fournisseurs	2 141 812	1 938 695
Dettes fiscales et sociales	3 358 716	4 545 354
<i>Dettes d'Exploitation</i>	5 500 528	6 484 050
Dettes sur immobilisations	49 145	54 049
<i>Dettes diverses</i>	49 145	54 049
TOTAL	7 012 675	7 236 610

Parmi les emprunts et dettes financières, un prêt de la Région des Pays de Loire à hauteur de 750.000 € à taux 0%, a été obtenu en 2021 pour soutenir les projets de recherche et de développement du site.

PRODUITS A RECEVOIR

	2021	2020
Autres immobilisations		
<i>Immo Financières</i>		
Créances clients	0	0
Autres créances	104 422	183 311
<i>Créances</i>	104 422	183 311
Disponibilités		
<i>Disponibilités et divers</i>		
TOTAL	104 422	183 311

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance : 100 448 euros

Charges liées à des facturations fournisseurs dont la réception de marchandise par Artus sera faite sur N+1

Produits constatés d'avance : 419 146 euros

Produits constatés d'avance liés à des facturations et expéditions émises fin décembre pour lesquelles les produits n'ont pas été réceptionnés par le client au 31/12/2021. Le chiffre d'affaires relatif à ces expéditions sera reconnu sur janvier 2022.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	Export	Total
Vente de produits finis	29 827 078	27 983 868	57 810 947
Etudes & Travaux	5 553 941	5 334 950	10 888 892
Prestations de services	175 809	155 323	331 132
Marchandises & activités annexes	182 961	3 540 898	3 723 861
TOTAL	35 739 791	37 015 041	72 754 832

Voici en pourcentages, l'importance de chaque catégorie par rapport au chiffre d'affaires global :

- Vente de produits finis : 79.46 %
- Etudes & Travaux : 14.97 %
- Prestations de services : 0.46 %
- Marchandises et activités annexes : 5.12 %

CAPITAUX PROPRES

	Au 01/01/2021	Affectation du résultat n- 1 et versement de dividende	Résultat	Au 31/12/2021
Capital social	8 784 688			8 784 688
Primes	3 253			3 253
Réserve légale	878 469			878 469
Report à nouveau + versement dividende	28 087 677	184 060		28 271 737
Résultat de l'exercice	184 060	-184 060	9 065 372	9 065 372
TOTAL	37 938 147	0	9 065 372	47 003 519

IMPOTS ET TAXES

Le résultat fiscal de la société ARTUS est déficitaire et s'élève à : -9 429 758 euros

Il n'y a donc pas d'impôt sur les sociétés comptabilisé au titre de l'exercice 2021

EFFECTIF MOYEN

Catégorie	Effectif moyen salarié	Effectif moyen mis à disposition	Total
Cadres	108		108
Agents de maîtrise	1		1
Employés et techniciens	125	4	129
Autres	85	6	91
Total	319	10	329

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Fin 2021
Intérêts courus à payer	0
Total	0

Emprunts et dettes financières diverses	Fin 2021
Participation des salariés	4 003 679
Intérêts courus sur participation	154 926
Compte-courant Meggitt plc	4 234 262
Compte-courant Artus Vietnam	1 274 140
Prêt pays de Loire N-202101292	750 000
Total	10 417 007

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
FILIALES						
Détenues a + 50%						
ARTUS VIETNAM	3 554 829	4 495 976	100	3 531 401	38 315 622	418 403
Soit en USD	4 023 000	5 088 096			43 361 789	473 507
PARTICIPATIONS						
Détenues entre 10 et 50%						
MIKROMA <small>(30/04/2021)</small>	1 140 243	7 896 992	10	762 245	23 359 760	753 420
Soit en millier de Zlotys	5 203 500	36 037 921			106 602 265	3 438 234

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	Montants N	Montants N-1
<i>Engagements en matière de pensions :</i>		
+ Montant total :	3 065 962	4 436 649
- Externalisation des IFC réalisée :	-305 347	-293 095
= Engagements :	2 760 615	4 143 554
<i>Autres engagements donnés :</i>		
+ Montant total :		
- Provision :		
= Engagement :	0	0
Aval et cautions délivrés par la banque	206 655	19 467

CONSOLIDATION

Dénomination sociale	Adresse
MEGGITT PLC	Unit2, Pilot Way
	Ansty Park
	COVENTRY, CV7 9 JU
	UNITED KINGDOM

En Millions de GBP £	2021
Actif non courant	2 964
Chiffre d'affaire net	1 489
Résultat de l'exercice	31
Capitaux propres	2 162
Effectif moyen de l'entreprise	9 270

Commentaires :

Conformément à l'article 233-17 du Code du Commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du sous-groupe.

En effet :

- ✓ La société est elle-même sous le contrôle de la société MEGGITT PLC qui l'inclut dans ses propres comptes consolidés. Par ailleurs, ni un ni plusieurs actionnaires représentant au moins 10% du capital social, ne sont opposés à cette exemption.
- ✓ Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand MEGGITT PLC sont certifiés, publiés et mis à la disposition des actionnaires de la société ARTUS dans les délais prévus aux articles 138 et 139 du décret du 23 mars 1967.

ARTUS
Société par actions simplifiée au capital de 8.784.688 euros
Siège social : Chemin du Champ des Martyrs
49241 Avrillé Cedex
RCS ANGERS 572 072 106

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin, à 9 heures 30 minutes, au siège social de la société Artus S.A.S.,

La société **MEGGITT HOLDINGS (FRANCE) SAS**, société par actions simplifiée au capital de 90.300.100 euros, dont le siège social est Chemin du Champ des Martyrs - 49241 Avrillé Cedex, identifiée sous le numéro 530 091 156 RCS ANGERS, représentée par son Directeur Général, Monsieur Marc GUIBOREL, dûment habilité à l'effet des présentes.

Agissant en qualité d'associé unique, propriétaire de la totalité des 320.136 actions de 27,44 euros chacune de la société **ARTUS SAS**, société par actions simplifiée au capital de 8.784.688 euros dont le siège social est Chemin du Champ des Martyrs - 49241 Avrillé Cedex, identifiée sous le numéro 572 072 106 RCS ANGERS

Après avoir pris connaissance :

- La copie de la lettre de convocation adressée à l'associé unique.
- La copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes avec l'avis de réception.
- Un exemplaire des statuts de la société.
- Le rapport de gestion du Président.
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

A pris les présentes décisions portant sur les points suivants :

- Rapport de gestion du Président.
- Rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du code de commerce et approbation des dites conventions, s'il y a lieu.
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

L'associé unique reconnaît avoir eu connaissance et communication de tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes.

Enfin, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

Première Résolution

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président concernant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties et avec toutes leurs conséquences, ainsi que les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés, de même que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 30.846,32 Euros et à l'impôt sur les sociétés correspondant.

En conséquence, l'associé unique donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, quitus de sa gestion au Président.

Cette décision est adoptée.

Deuxième Résolution

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit un profit de 9.065.372,88 Euros, au compte report à nouveau de la manière suivante :

- le résultat de l'exercice	Euros	9.065.372,88
- augmenté du compte report à nouveau	Euros	28.271.737,54
- et du compte autres réserves	Euros	0,00
- constituerait un bénéfice distribuable de	Euros	37.337.109,92

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué sur l'année

- Le solde serait affecté en report à nouveau pour la somme de	Euros	37.337.109,92
---	-------	---------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte que les distributions de dividendes suivantes ont eu lieu sur les trois derniers exercices :

31/12/2021 : 0 euro

31/12/2020 : 0 euro

31/12/2019 : 8.023.000,00 euros (non éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts)

Cette décision est adoptée.

Troisième Résolution

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 et suivants du code de commerce, l'associé unique prend acte de l'existence de conventions de prêt entre la société ARTUS et la société Meggitt Holdings France, et décide d'approuver ces conventions.

Cette décision est adoptée.

Quatrième Résolution

L'associé unique charge son Président d'accomplir ou faire accomplir par toute personne déléguée par elle, toutes formalités légales ou réglementaires de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



L'associé unique
Meggitt Holdings France SAS
Représentée par Monsieur Marc GUIBOREL